

XXVII dimanche TO B

(Mc 10, 2-16)

En écoutant la question posée à Jésus par les pharisiens : « *Est-il permis à un mari de renvoyer sa femme ?* » (Mc 10, 2), on voit comment le divorce ne concerne pas seulement notre temps, mais il a une vieille histoire qui remonte jusqu'à Moïse. Evidemment il s'agit du mariage religieux, d'un lien qui ne concerne pas seulement les deux époux, mais Dieu aussi. Voir la fameuse sentence de Jésus qui résonne dans les églises à chaque célébration du sacrement du mariage : « *Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas !* » (Mc 10, 9).

Avant d'aborder la question dramatique du divorce (de la répudiation), c'est bien de commencer par la beauté du récit de la Genèse, qui décrit le mystère de la création de la femme. La réaction enthousiaste d'Adam lorsque Dieu lui présente sa nouvelle et dernière créature, la femme : « *Cette fois-ci, voilà l'os de mes os et la chair de ma chair !* » (Gn 2, 23). Franchement – dit Adam – elle n'a rien à voir avec toute cette multitude d'animaux qui m'entourent (oiseaux, chats, chiens, et ainsi de suite). Cette femme-là est un autre moi-même. Merci Dieu pour ce très beau cadeau !

Adam est heureux, Eve est heureuse (je crois...) et Dieu l'est aussi, car il a achevé finalement son travail de Créateur : désormais l'homme et la femme sont appelés à s'aimer mutuellement et à vivre en communion pour toute leur vie, pour être le bonheur de leur conjoint. N'est-ce pas ? (je m'adresse surtout aux personnes mariées ici présentes...).

Il est le projet originaire de Dieu, la bonne nouvelle que Jésus rappelle lorsqu'il s'agit d'affronter la réalité de la difficulté à vivre en communion pour toute la vie. Le pape dernièrement, parlant de la préparation des fiancés au sacrement du mariage, a dit qu'ils doivent être conscients de leur "volonté de bâtir ensemble quelque chose qui jamais ne devrait être trahi ou abandonné". Dans la pratique, malheureusement, ce n'est pas toujours le cas...

Revenons à la question du début, s'il était permis à un homme de renvoyer sa femme. En fait il y avait débat entre les pharisiens sur les conditions d'application de la répudiation permise par la loi de Moïse : « *Lorsqu'un homme prend une femme et l'épouse, et qu'elle cesse de trouver grâce à ses yeux, parce qu'il découvre en elle une tare, il lui écrira une lettre de répudiation et la lui remettra en la renvoyant de sa*

maison. » (Dt 24, 1).

Quelles étaient donc les raisons pour lesquelles une femme pouvait "cesser de trouver grâce" aux yeux de son propre mari ? Il y avait deux écoles de pensée : une "stricte" et une plutôt "souple". L'école stricte disait qu'on ne peut renvoyer sa femme uniquement que pour des raisons graves (p.e. une tromperie). L'école souple disait qu'on pouvait la renvoyer même pour des petites choses qui ne plaisaient pas au mari (p.e. elle ne cuisine pas bien...). Et donc quelle est la position de Jésus ? On peut divorcer ou pas ? Si la réponse était "non", les pharisiens pouvaient l'accuser de s'opposer à la loi de Moïse, s'il répondait "oui", son enseignement sur la radicalité de l'amour perdait inexorablement sa crédibilité...

La réponse de Jésus est dure et tranchante : "Eh, bien, je vous le dis : Moïse a permis la répudiation, parce que vous avez un **cœur de pierre**. Autrement dit, parce que vous n'êtes pas capable d'aimer vraiment et fidèlement...". Et donc on choisit la voie de l'**apostasie**. Le divorce est une véritable "apostasie". *Apostásion* est en effet le mot grec de l'évangile traduit en français avec le verbe "renvoyer" (sa femme). On peut dire que renvoyer sa femme est comparable au reniement de sa propre religion (apostasie).

Et quelle est la raison de l'apostasie ? C'est une question de **sclérocardie** (*sklērokardía* = avoir le cœur dur, rigide, exigeant). Vous savez ce qu'est une "sclérose". C'est l'endurcissement d'un tissu organique. Face aux moments de "crise" qui peuvent se vérifier dans le mariage, comme aussi dans la vie consacrée ou sacerdotale, ou dans n'importe quelle autre relation humaine ou engagement envers Dieu, il y a toujours la tentation et le risque de tomber dans la sclérocardie, l'endurcissement total et définitif du cœur. Un endurcissement qui conduira tôt ou tard à l'apostasie, à l'abandon de son conjoint, de sa vocation, de son engagement envers Dieu...

Dans le langage courant le terme "sclérose" signifie aussi l'incapacité à évoluer, à s'adapter à une nouvelle situation par manque de dynamisme. On n'a plus ni le goût ni l'envie de réessayer et de recommencer. On perd toute foi, toute espérance et tout amour. C'est fini ! On perd la confiance dans son conjoint, après la confiance en soi, enfin on perd la confiance même en Jésus...

C'est très instructif de remarquer qu'il y a un autre moment où Jésus utilise le mot *sklerocardie*. C'est après sa résurrection, pour reprocher l'incrédulité réitérée de ses disciples : « *Enfin, il se manifesta aux Onze eux-mêmes pendant qu'ils étaient à table : il leur reprocha*

*leur manque de foi et la **dureté de leurs cœurs** [sklërokardían] parce qu'ils n'avaient pas cru ceux qui l'avaient contemplé ressuscité. » (Mc 16, 14).* C'est la même situation qui peut s'installer lors d'une crise matrimoniale ou vocationnelle : on ne croit pas qu'après l'obscurité vient la lumière, qu'après la tempête le bon temps, qu'après la tristesse la joie, qu'après la mort puisse resurgir la vie. On ne croit pas que Jésus lui-même peut nous aider à sortir de la crise, pour raviver et renouveler notre engagement...

C'est pourquoi Jésus oppose le cœur endurci à un cœur d'enfant. Car l'enfant croit à l'invisible, à l'inouï, à la nouveauté ; son cœur est disposé à pardonner et à retisser les liens qui se sont brisés. C'est une grâce qu'il faut demander : "Garde-moi Seigneur de la *sclérocémie* et de l'*apostasie*. Donne-moi un cœur malléable, où la foi, l'espérance et l'amour ne s'éteignent jamais. Pour rester fidèle à l'engagement de l'amour tous les jours de ma vie : dans le bonheur et dans les épreuves, dans la santé et dans la maladie... Ainsi soit-il !

Fr. Raffaele Ruffo, ofmcap
(7 octobre 2018, Chapelle des Capucins)